

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

paraissant tous les trois mois

FONDÉ EN 1874

CONTINUÉ DE 1923 à 1948

par

par

EDOUART CLUNET

ANDRE-PRUDHOMME

Rédacteur en Chef :

BERTHOLD GOLDMAN

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Dijon

Publié avec le concours du

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sous le haut patronage de

- M. ANCEL**, Conseiller à la Cour de Cassation.
S. BASTID, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
R. DROUILLAT, Président du Tribunal de grande instance de la Seine.
J. HAMEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Droit de Paris.
G. HOLLEAUX, Conseiller à la Cour de Cassation.
P. LEPAULLE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
P. LOUIS-LUCAS, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon, Doyen honoraire.
M. MARTIN, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.
J. MAURY, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse.
J. MIHURA, Président honoraire à la Cour de Cassation.
M. PICARD, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.
R. PINTO, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
P. ROUBIER, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon, Correspondant de l'Institut.
G. SCELLE, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.

Secrétaire de la Rédaction

Paule CHARDENON

Docteur en Droit

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

ÉDITIONS TECHNIQUES S. A.

Distributeur général

131, Boulevard St-Germain

PARIS (VI^e)

1960

SOMMAIRE

1960 (87^e année). — 1^{re} livraison. — Janvier, Février, Mars

Doctrines

- L'Organisation Internationale de Métrologie Légale, par Pierre VELLAS 4
 Transports internationaux et droit international public, par André COCATRE-
 ZILGIEN 64

Variétés

- La Convention franco-allemande d'établissement du 27 octobre 1956, par Albert
 TOMASI 94

Jurisprudence

- Bulletin de jurisprudence française, par P. AYMOND, B. GOLDMAN et
 A. PONSARD 110

Conflits de juridictions, demandeur français, C. civ., art. 14 (114). — Chose jugée (V. Nationalité). — Convention universelle sur le droit d'auteur (V. Etrangers). — Déclaration universelle des droits de l'homme, publication en France, loi française (128). — Divorce, garde des enfants, modification, loi du divorce (114). — Etrangers, Convention universelle sur le droit d'auteur, assimilation au national, condition de réciprocité (non) (128). — Forme des actes, *locus regit actum*, choix d'une loi autre que celle du lieu de conclusion du contrat ou que la loi nationale des parties, validité (128); règles de forme, lois de police et de sûreté (non) (128). — *Locus regit actum* (V. Forme des actes). — Lois de police et de sûreté (V. Forme des actes). — Nationalité, — française, acquisition par mariage (114); — française, chose jugée (110). — Propriété littéraire et artistique (V. Etrangers).

- Chronique de jurisprudence française, par J.-B. STALELLI 150

Conflits de juridictions, litige entre étrangers, société étrangère, domicile de fait en France (164); litige entre Français, C. civ., art. 14 et 15, renonciation (160); litiges entre Français et étrangers, défendeur étranger sans domicile ni résidence en France, autres défendeurs domiciliés en France, compétence (166). — Convention franco-espagnole du 7 janvier 1862 (V. Etrangers [Condition des]). — Convention franco-espagnole du 2 novembre 1932 (V. Etrangers [Condition des]). — Convention franco-hellénique du 11 mars 1929 (V. Etrangers [Condition des]). — Convention franco-sarroise du 20 mai 1953 (V. Jugements étrangers). — Divorce (V. Jugements étrangers). — Etrangers (Condition des), allocation aux vieux travailleurs, Convention franco-espagnole du 2 novembre 1932, assimilation aux Français (158); bail à loyer, droit de reprise, Convention franco-hellénique du 11 mars 1929, réciprocité (154); commerçants, Espagnols, Convention du 7 janvier 1862, carte obligatoire (156); sécurité sociale, absence de résidence en France, absence de convention, affiliation (non) (158). — Jugements étrangers, divorce, défaut d'intérêt, *exequatur* (non) (170); *exequatur*, Convention franco-sarroise du 20 mai 1953, pension alimentaire à un enfant adultérin (172); *exequatur*, requête au Président du tribunal civil, caractère contentieux (172); *exequatur*, jugement étranger interprétant un jugement antérieur, révision (non) (160); séparation de corps, époux de nationalité différente, loi du domicile commun, séparation et conversion obtenues d'un commun accord en Suède, ordre public (non), *exequatur* (160); époux français, loi applicable, loi de conversion (160). — Litispendance (non), instance à l'étranger (166). — Nationalité, — française, attribution par filiation, reconnaissance après la majorité (non) (150); attribution par mariage, conditions (150); — française d'origine, Code de la Nationalité, domaine d'application dans le temps (150); naissance et résidence en France, faculté de décliner la nationalité française, loi applicable, délai (150); — étrangère, exception de nationalité (154). — Séparation de corps (V. Jugements étrangers).

Bulletin de jurisprudence des Etats-Unis, par Lucien R. LE LIÈVRE	177
Aliments, divorce dans un autre Etat, compétence, domicile (179). —	
Compétence, clause attributive de juridiction, caractère raisonnable (191);	
défendeur non-résident, comparution générale avant l'assignation (187);	
(V. Aliments). — Convention fiscale avec le Royaume-Uni (V. Impôts et	
contributions). — Divorce (V. Aliments). — Impôts et contributions, <i>trust</i>	
à participants non-résidents, Convention fiscale avec le Royaume-Uni (177).	
— Jugements étrangers, reconnaissance, contrariété de jugements, <i>collateral</i>	
<i>estoppel</i> (197). — Procédure, injonction de verser des documents aux	
débats, limites de la constitutionnalité (193). — Responsabilité civile, acci-	
dent mortel, aéronef étranger en haute mer, loi américaine applicable aux	
décès résultant de quasi-délits (185). — Travail, navire étranger, différend	
dans un port américain, législation fédérale du travail (non) (183).	
Chronique de jurisprudence de la Cour Internationale de Justice, par R. PINTO.	202
Acceptation de la juridiction obligatoire, Affaire du droit de passage sur	
territoire indien (202); caducité, Affaire relative à l'incident aérien du	
27 juillet 1955 (232). — Convention de 1902 pour régler la tutelle des	
mineurs (Affaire relative à l'application de la —) (208). — Exceptions	
d'incompétence, Affaire de l'Interhandel (218). — Exceptions préliminaires	
(V. Acceptation de la juridiction obligatoire). — Procédure, Affaire de la	
Compagnie du Port de Beyrouth et de la Société Radio-Orient (238). —	
Refus de soumettre le différend à la Cour, Affaire relative à l'incident	
aérien du 4 septembre 1954 (216). — Souveraineté, Affaire relative à la	
souveraineté sur certaines parcelles frontalières (238). — Tutelle (V. Con-	
vention de La Haye de 1902 pour régler la tutelle des mineurs).	
Documents	
RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LES ANCIENS ETATS ASSOCIÉS :	
Protocole de transfert au Gouvernement royal du Cambodge des compé-	
tences judiciaires exercées par la France sur le territoire du royaume,	
signé à Phnom-Penh le 29 août 1953	250
Convention déterminant le statut particulier en matière judiciaire accordé	
par le Gouvernement royal du Cambodge aux nationaux français, signée	
à Phnom-Penh le 9 septembre 1953	252
Convention judiciaire franco-laotienne, signée à Paris le 22 octobre 1953.	254
Convention de transfert des compétences et services en matière judiciaire	
et de police et sûreté entre la France et le Viet-Nam, signée à Saïgon le	
15 septembre 1954	260
Protocole relatif à la procédure simplifiée d' <i>exequatur</i> en matière civile	
et commerciale, signé à Saïgon le 15 septembre 1954	260
Protocole relatif à l'aide mutuelle judiciaire, signé à Saïgon le 15 sep-	
tembre 1954	264
NATIONALITÉ :	
Convention sur la nationalité entre la France et le Viet-Nam, signée à	
Saïgon le 16 août 1955	280
AIDE MUTUELLE JUDICIAIRE :	
Convention entre la France et l'Italie sur l'aide mutuelle judiciaire, signée	
à Rome le 12 janvier 1955	288
Convention entre la République française et le Royaume de Belgique	
relative à l'aide mutuelle judiciaire en matière civile et commerciale, signée	
à Paris le 1 ^{er} mars 1956	296
(V. aussi Relations entre la France et les anciens Etats associés).	
CONVENTIONS JUDICIAIRES :	
(V. Relations entre la France et les anciens Etats associés).	
Bibliographie et Revue des Revues	300
Informations	334